

LE MERCREDI 4 NOVEMBRE 2009

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 4 novembre 2009, à 20 h 20, à laquelle sont présents :

Marc Beaulieu
 Marc Carrière
 Louis-Georges Desaulniers
 René Langelier
 Sylvain Léger
 Dany Ouellet
 Michel Tardif

Claude Benoît
 Jacques D'Août
 Alexandre Iracà
 Jean-Marc Lavoie
 Raymond Ménard
 Carl G. Simpson

Absences motivées

Claude Auger

Cécile Gauthier

Absente

Jacinthe Brière

Les représentants du comité de parents:

Luc Trottier

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Alexandre Iracà.

Sont également présents :

Maurice Groulx, directeur général
 Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

- . Inauguration des nouvelles cuisines du CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie (7 octobre)
- . Vingt-deux membres du personnel honorés lors de la Soirée des retraités (15 octobre)
- . Formation relative aux fonctions et pouvoirs des conseils d'établissement à l'intention des parents et des directions d'établissement, le 21 octobre.
- . Formation relative à « l'esprit de la réforme », le 27 octobre.
- . La CSCV a remporté un prix *Émérite*, dans la catégorie Ressources humaines et formation, lors du Gala reconnaissance de la Chambre de commerce de la Vallée de la Petite-Nation (CCVFN).
- . Conférence de presse à l'école aux Quatre-Vents le 2 novembre dernier – Plantation d'une trentaine d'arbres et arbustes par l'entremise de l'organisme Arbres Canada
- . Élections municipales : félicitations adressées à tous les candidats, élus ou non.

Parole au public

Monsieur Jocelyn Fréchette

- . Démission à titre de commissaire parent : remerciements adressés aux membres du conseil des commissaires pour la dernière année.
- . Candidature à l'élection partielle du 6 décembre 2009, dans la circonscription 9.

Parole aux commissaires

Monsieur Raymond Ménard

- . Se réjouit de la participation nombreuse des parents à la formation relative aux fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement.

Monsieur Luc Trottier

- . Élection afin de pourvoir un poste de commissaire parent : trois candidats à ce jour.

Monsieur Jacques D'Août

- . Félicitations adressées à Mathieu Carle, natif de Buckingham, ainsi qu'à sa famille, pour son premier match dans l'uniforme du Canadien de Montréal.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 16 (2009-2010)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger ;

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 1 – Assermentation des représentants du comité de parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2009
--

RÉSOLUTION 17 (2009-2010)

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard ;

QUE le procès-verbal du conseil des commissaires du 7 octobre 2009 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**Rapport des groupes de travail par les présidents****Comité des ressources humaines par monsieur le commissaire Jacques D'Août**

- . Rencontre reportée à une date ultérieure.

Carrefour culturel ESTacade par monsieur le commissaire Jacques D'Août

- . Dépôt, le 19 octobre dernier, du rapport d'activités de la dernière année.

Québec en forme par monsieur le commissaire Raymond Ménard

- . Nouvelle dénomination de l'organisme : CSCV en action.
- . Présentation de la coordonnatrice, aux directions d'établissement, lors du Forum pédagogique du 4 novembre.

Comité exécutif par monsieur le commissaire Marc Carrière

- . Octroi d'un contrat permettant l'aménagement de la salle de diner de l'école Sacré-Cœur, à Plaisance.
- . Octroi d'un contrat relatif à la réfection du parement extérieur de l'immeuble J.-M.-Robert, à Saint-André-Avellin.
- . Règlement hors cour d'un dossier relatif à un élève.

Comité consultatif du transport par monsieur le commissaire Marc Carrière

- . Implantation du logiciel Géobus, mise en œuvre prévue en janvier.
- . Formation, le 10 novembre prochain, intitulée *Les grands défis du transport en 2009*.
- . Campagne annuelle relative à la sécurité dans les transports.

SCRUTIN DU 6 NOVEMBRE 2011 – DEMANDE DE DÉROGATION À LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

RÉSOLUTION 18 (2009-2010)

Attendu les termes de l'article 6 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., chapitre E-2.3) qui fixent à neuf (9) le nombre de circonscriptions électorales de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées relativement à l'élection scolaire prévue le 6 novembre 2011 ;

Attendu les termes de la correspondance datée du 1^{er} octobre 2009 en provenance de M. Alain Veilleux, sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire et responsable des régions ;

Attendu que suivant les discussions en comité de travail le mercredi 28 octobre 2009, les membres du conseil des commissaires souhaitent augmenter à dix (10) le nombre de circonscriptions électorales ;

Attendu qu'il y a lieu, dans le respect de l'article 7 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., chapitre E-2.3), de demander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, une circonscription de plus que le nombre prévu à l'article 6 de ladite loi ;

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier ;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées demande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, une autorisation afin de procéder au découpage de son territoire en dix (10) circonscriptions électorales ;

QUE la présente autorisation soit obtenue sur la base des éléments suivants :

- 1.1 la dimension particulièrement étendue du territoire (3406 km²) ;
- 1.2 le nombre de municipalités locales compris dans celui de la commission scolaire (26).

AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE

Monsieur le commissaire Jacques D'Août propose qu'un troisième élément soit pris en compte relativement à la présente autorisation :

- 1.3 la hausse démographique dans le secteur ouest de la commission scolaire.

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur le commissaire Louis-Georges Desaulniers demande le vote sur la proposition principale ainsi modifiée.

POUR : Marc Beaulieu, Claude Benoît, Marc Carrière, Jacques D'Août, Alexandre Iracà, René Langelier, Dany Ouellet, Carl G. Simpson, Michel Tardif

CONTRE : Louis-Georges Desaulniers, Jean-Marc Lavoie, Sylvain Léger, Raymond Ménard

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

ORIENTATION RELATIVE À LA FERMETURE ÉVENTUELLE DE L'IMMEUBLE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE, À VAL-DES-BOIS – FORMATION DU COMITÉ D'ÉTUDE

RÉSOLUTION 19 (2009-2010)

Attendu les termes de la résolution 115 (2008-2009) ayant pour titre « Immeuble Notre-Dame-de-la-Garde – Orientation au 1^{er} juillet 2010 » qui stipule notamment qu'un « comité d'étude soit formé, au plus tard le 30 novembre 2009, afin de procéder à la consultation publique et à l'analyse des retours de consultations » en lien avec la fermeture éventuelle dudit immeuble ;

Attendu les termes de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13.3) qui précise que le comité doit notamment être formé du président de la commission scolaire et du commissaire de la circonscription concernée ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie ;

QUE le comité d'étude soit formé des personnes suivantes :

M. Alexandre Iracà, président ;
Mme Jacinthe Brière, commissaire de la circonscription ;
M. Luc Trottier, commissaire représentant le comité de parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORIENTATION RELATIVE À LA FERMETURE ÉVENTUELLE DE L'ÉCOLE CENTRALE, À NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX – FORMATION DU COMITÉ D'ÉTUDE
--

RÉSOLUTION 20 (2009-2010)

Attendu les termes de la résolution 116 (2008-2009) ayant pour titre « École Centrale – Orientation au 1^{er} juillet 2010 » qui stipule notamment qu'un « comité d'étude soit formé, au plus tard le 30 novembre 2009, afin de procéder à la consultation publique et à l'analyse des retours de consultations » en lien avec la fermeture éventuelle de ladite école ;

Attendu les termes de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13.3) qui précise que le comité doit notamment être formé du président de la commission scolaire et du commissaire de la circonscription concernée ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet ;

QUE le comité d'étude soit formé des personnes suivantes :

- M. Alexandre Iracà, président ;
- M. Claude Auger, commissaire de la circonscription ;
- M. Luc Trottier, commissaire représentant le comité de parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN – NOMBRE DE REPRÉSENTANTS – MODIFICATIONS
--

RÉSOLUTION 21 (2009-2010)

Attendu les dispositions de l'article 43 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13.3);

Attendu la demande faite par la direction de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin à l'effet de diminuer la représentation au conseil d'établissement de deux membres-parents, ce qui aurait pour effet de faire passer de 8 à 6 le nombre de parents siégeant audit conseil ;

Attendu la recommandation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août ;

QU'À compter du 5 novembre 2009, le nombre de représentants au conseil d'établissement de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, soit fixé comme ci-après décrit :

- 6 parents
- 4 membres du personnel enseignant
- 1 membre du personnel professionnel non enseignant
- 1 membre du personnel de soutien
- 2 élèves du 2^e cycle
- 2 représentants de la communauté

QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées aux mêmes fins.

AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE

Monsieur le commissaire Sylvain Léger propose que soit ajouté les éléments suivants au libellé de la résolution :

QUE les dispositions de la présente résolution soient uniquement applicables pour l'année scolaire 2009-2010 ;

QUE soit établie une stratégie de recrutement pour l'année scolaire 2010-2011 afin de régulariser la situation de la composition du conseil d'établissement.

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur le président Alexandre Iracà demande le vote sur la proposition principale ainsi modifiée.

POUR : Marc Beaulieu, Claude Benoît, Marc Carrière, Jacques D'Août, Alexandre Iracà, René Langelier, Jean-Marc Lavoie, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Dany Ouellet, Carl G. Simpson, Michel Tardif

CONTRE :

ABSTENTION : Louis-Georges Desaulniers

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DÉLÉGATION DE POUVOIR – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DES ENTREPRISES, DES GROUPES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET DES GROUPES SOCIOCOMMUNAUTAIRES AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE LE VALLON ET DU CENTRE LA CITÉ

RÉSOLUTION 22 (2009-2010)

Attendu les dispositions de l'article 102 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13.3) ;

Attendu que dans une optique de flexibilité quant à la nomination des représentants des entreprises ainsi que des groupes socio-économiques et des groupes sociocommunautaires, il apparaît préférable de déléguer le pouvoir de nomination à la direction du Centre le Vallon et du Centre la Cité ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard ;

QUE soit délégué à la direction du Centre la Cité et du Centre le Vallon, le pouvoir de nommer au conseil d'établissement les représentants des entreprises ainsi que des groupes socio-économiques et des groupes sociocommunautaires pour l'année scolaire 2009-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET DE POLITIQUE DE MAINTIEN OU DE FERMETURE DES ÉCOLES – DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
--

RÉSOLUTION 23 (2009-2010)

Attendu l'obligation faite à la commission scolaire de se doter d'une politique de maintien ou de fermeture de ses écoles en vertu de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13.3) ;

Attendu les discussions des membres du comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 19 août 2009 et la recommandation dudit comité lors de la rencontre du 9 septembre 2009 ;

Attendu l'accord de principe donné par les membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du 23 septembre 2009 ;

Attendu les recommandations faites par les membres du comité de parents lors de la rencontre du 29 octobre 2009 ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet ;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées procède à une consultation publique relative à l'adoption éventuelle du projet de politique de maintien ou de fermeture des écoles le lundi 23 novembre, à compter de 19h30, au centre administratif de la CSCV.

QUE ladite consultation fasse l'objet d'un avis public dans les hebdomadaires de la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**ÉLECTION PARTIELLE DU 6 DÉCEMBRE 2009 – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL****RÉSOLUTION 24 (2009-2010)**

Attendu qu'il y aura élection partielle dans la circonscription 9 de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le dimanche 6 décembre 2009 ;

Attendu qu'en vertu de l'article 22 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., chapitre E-2.3) le directeur général de la Commission scolaire, monsieur Maurice Groulx, agit d'office à titre de président d'élection ;

Attendu les termes de l'article 30 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., chapitre E-2.3) relativement à la fixation, par la Commission scolaire, du tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral ;

Attendu que ledit tarif ne peut excéder celui fixé en vertu de la Loi électorale (L.R.Q., C.E-3.3) et du Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral ;

Attendu l'article 23 de la Loi sur les élections scolaires autorisant le président d'élection à nommer un secrétaire d'élection ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Carrière ;

QUE le tarif de la rémunération horaire du personnel électoral relatif au scrutin scolaire du dimanche 6 décembre 2009 soit fixé comme suit :

Secrétaire d'élection.....	27,93 \$
Réviseur	17,95 \$
Primo.....	17,32 \$
Aide occasionnelle	16,73 \$
Scrutateur.....	16,73 \$
Secrétaire de bureau de vote	15,06 \$
Membre de la table de vérification	13,55 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**Questions relatives à la séance****Monsieur Jean-Marc Lavoie**

Questionnement relatif à la faisabilité, pour une année, de la nouvelle composition du conseil d'établissement de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin.

LEVÉE DE LA SÉANCE**RÉSOLUTION 25 (2009-2010)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Carl G. Simpson ;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 2 décembre 2009, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378-A, rue Papineau, à Papineauville.

Il est 21 h 55.

Alexandre Iracà,
Président du conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général